

# Énergie. Les Sénans attaquent l'État en justice



Des représentants de l'association Atréis et de la société IDSE bien décidés et convaincus de parvenir à abolir la situation monopolistique d'EDF sur l'île de Sein.

Rémi Le Lez

Opposés à la politique entreprise par EDF sur l'île de Sein, la société IDSE et l'association Atréis montent au créneau et annoncent vouloir saisir la justice et attaquer l'État français cet automne.

La fable du pot de terre contre le pot de fer. Le débat électrifie l'île de Sein depuis ce jour de mars 2008 où la tempête Johanna s'abat sur ce lopin de terre situé au sud de la mer d'Iroise, créant une brèche dans les digues protégeant les habitations de cet îlot soumis au risque de submersion marine.

À l'époque, et aujourd'hui encore, la production d'électricité sur l'île est assurée par les services d'EDF grâce à des groupes électrogènes alimentés au fioul. La consommation de ces génératrices représente 420.000 litres de

fioul pour 330 abonnés, soit un coût de 450.000 € à l'année, pris en charge par la Contribution au service public de l'électricité. Autrement dit, par le contribuable.

## « Le 100 % renouvelable s'est alors imposé »

Une poignée de jours après le passage de Johanna, le gardien de phare Serge Coatmeur, alors premier adjoint au maire de son état, interpelle le premier magistrat de son fief sénan. « Au regard de cette montée des eaux, j'ai dit à Jean-Pierre Kerloc'h que l'on devait arrêter de cramer du fioul et cesser de creuser notre trou. Le passage vers une énergie 100 % renouvelable s'est alors imposé. Le dialogue s'est donc engagé avec EDF pour trouver une solution, les Sénans fourmillaient d'idées mais EDF ne voulait pas mettre fin à son monopole ». Une bataille s'engage alors.

La société IDSE (Île de Sein Énergie) voit le jour en juillet 2013 et mène la barque de cette fronde face à EDF. En parallèle, naît l'association des Amis de la transition énergétique de l'île de Sein (Atréis) au mois de novembre 2014 et enregistre

aujourd'hui 580 membres. « Une association qui a du poids », renchérit son président, Jos Milliner. Le temps passe. Le dossier stagne. « EDF est en situation de monopole et craint d'être détrônée par nos initiatives locales », affirme le directeur général d'IDSE, Patrick Saultier, qui prône un mix photovoltaïque-éolien-hydrolien répondant aux besoins de l'île de Sein. « Des initiatives citoyennes vertueuses ».

## Se conformer aux règles de libre concurrence

Par la voix de son directeur, IDSE a annoncé vendredi soir, à Quimper et à l'occasion de l'assemblée générale d'Atréis, son intention de saisir la justice et d'attaquer l'État français « qui attribue à EDF un monopole qui ne respecte pas les règles de la libre concurrence du Traité européen ». La société va saisir le tribunal administratif et la cour de justice de l'Union européenne courant octobre. De son côté, Atréis lance parallèlement une opération de crowdfunding, en partenariat avec l'association écologiste finistérienne Force 5, sur la plateforme Citizen Case, permettant de couvrir les frais de ces recours juridiques.